

CLUB JEANNE D'ARC MAZE GYMNASTIQUE



REGLEMENT INTERIEUR

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans notre club pour la saison 2024–2025, la gymnastique peut être un sport individuel mais c'est avant tout un sport d'équipe. C'est pourquoi, certaines règles doivent être suivies afin de vivre mieux la pratique de cette discipline.

➤ LES OBLIGATIONS :

- ◆ Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement (si le ou la gymnaste n'est pas présent(e) à l'échauffement, il/elle ne pourra pas participer au cours). **De plus, vous êtes tenus de vous assurer de la présence du moniteur.**
- ◆ Nous vous prions de venir chercher votre enfant à l'heure, le moniteur et/ou la monitrice n'ayant pas que cette activité ne pourra rester en sa compagnie. Un empêchement peut toutefois subvenir dans ce cas prévenez-nous soit au début du cours soit par mail ou **en cas d'urgence et uniquement en cas d'urgence** par téléphone : Frédéric : 06.77.75.48.52 ou Louis-Marie : 06.43.93.11.02
- ◆ Etre en tenue de gym : (**pas de chaussettes**, ça glisse !). Short, justaucorps, caleçon, shorty, tee-shirt, rythmiques blanches éventuellement. Pensez à attacher les cheveux à chaque cours et à enlever les bijoux et montres. Le ou la gymnaste se changera en début et en fin de cours dans les vestiaires et non dans la salle de gym afin de faciliter les échanges entre les cours. Le ou la gymnaste est responsable de ses effets personnels.
- ◆ La participation aux cours est obligatoire (prévenez-nous en cas d'absence). Une présence irrégulière pénaliserait le/la gymnaste pour les compétitions : la gymnastique est un sport difficile qui nécessite une pratique régulière pour pouvoir progresser.

➤ LES INTERDITS :

- ◆ La nourriture est interdite dans la salle de gym (gâteaux, chewing-gum, etc...). **Seule une bouteille d'eau est conseillée.** Il est interdit de boire sur le praticable et autour des agrès. Les bouteilles d'eau, gourdes devront être déposées dans les casiers.
Pensez à en donner une à votre enfant à chaque cours
- ◆ **Les téléphones portables sont interdits dans la salle.**
- ◆ **Les chaussures sont strictement interdites dans la salle.**
- ◆ **Il est strictement interdit de jouer dans la fosse d'entraînement ou avec le matériel.**
- ◆ **L'accès aux agrès est interdit à toute personne non licenciée.**

➤ **L'INSCRIPTION :**

- ◆ Le (la) gymnaste sera accepté(e) dans la salle seulement lorsqu'il(elle) aura donné le **dossier d'inscription complet** accompagné du certificat médical si besoin, du questionnaire de santé et d'une photo d'identité.

Photo d'identité pour les catégories :

Poussines, Jeunesses, Aînées, Ini Poussins, Poussins, Pupilles et Adultes.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Toute inscription est définitive pour l'année. Il ne peut en aucun cas y avoir de remboursement de cotisation en cours d'année pour convenance personnelle.

➤ **LES COMPETITIONS :**

- ◆ En ce qui concerne les compétitions, et ce pour l'intégrité de l'enfant les gymnastes sont sélectionné(e)s en fonction de leur aptitude physique, la sélection ne se fera pas uniquement en fonction des compétences mais aussi et surtout en fonction de motivations et de l'investissement de chacun et chacune. Nous tenons à préciser que la compétition est l'un des objectifs pour les monos et les gyms, mais aussi une façon d'apprendre à gérer le stress, et à faire partie d'une équipe.
- ◆ **Tout(e) gymnaste inscrit à un concours est dans l'obligation d'y participer, son absence sera sanctionnée par une amende de 20 €. (Sauf présence d'un certificat médical). Sachez, que cette absence pénalise l'ensemble de l'Equipe et le Club.**

Lors des compétitions le ou la gymnaste doit respecter les règles de la compétition et suivre les instructions de l'entraîneur ou de la/le mono (tenue, horaires, déroulement de la compétition...).

Pour les compétitions par équipe le justaucorps pour les féminines ou la tenue masculine du club sont obligatoires.

- ◆ Il est demandé aux parents d'assurer le déplacement aux compétitions et de favoriser le covoiturage. En cas d'impossibilité il est demandé aux parents de signaler le nom de la personne à qui sera confié leur enfant. La responsabilité du club n'est engagée que pendant le temps de l'échauffement et le passage en compétition.
- ◆ La présence de la ou le gymnaste est indispensable jusqu'au palmarès sous peine de disqualification.

Le club loue les tenues de compétition :

Section Féminine :

Poussines : location 10 € - chèque de caution 50 €

Jeunesses et Aînées : location 15 € - chèque de caution 50 €

Section Masculine :

Ini poussins, Poussins et Pupilles : location 10 € - Chèque de caution 55 €

Adulte : location 15 € - chèque de caution 100 €

Les gymnastes peuvent également utiliser des maniques et des poignets de maintien. Chacun(e) peut s'en procurer librement comme il (elle) le souhaite. Vous pouvez toutefois demander conseils aux moniteurs pour les tailles et le type de manique à acheter.

➤ **LA OU LE GYMNASTE S'ENGAGE A RESPECTER :**

- ◆ Les horaires et tenir ses engagements en assurant sa présence aux entraînements,
- ◆ Les consignes des exercices donnés par l'encadrant et de ne pas les contester car **les cours ne sont pas une récréation et la salle n'est pas un parc de loisirs**
- ◆ Les autres : être poli (exemple dire bonjour en arrivant et au revoir en partant) envers les encadrants, les camarades (aucune vulgarité ne sera tolérée).
- ◆ Les locaux, le matériel.
- ◆ Aider au rangement du matériel
- ◆ La ou le gymnaste ne se moquera pas de sa ou son camarade mais au contraire l'encouragera car s'entraider et coopérer fait partie d'une équipe pour progresser
- ◆ La ou le gymnaste s'engage à vérifier ou à faire vérifier régulièrement à ses parents les informations transmises par papiers, par messagerie, sur le site internet du club (www.gymmaze.fr) ou sur la page facebook du club (<https://www.facebook.com/mazegym/>)

La ou le gymnaste ne choisit pas ses compétitions. Elle ou il participe aussi bien en individuel que par équipes.

Les gymnastes dont le comportement perturbe le bon déroulement du cours, seront dans un premier temps mis à l'écart du groupe, si récidiviste exclu(e)s temporairement, voire définitivement. Dans tous les cas, vous en serez avertis par courrier ou mail.

➤ **LES EVENEMENTS :**

- ◆ Lors des manifestations organisées par le club (gala, compétition...) et afin d'assurer le bon déroulement de ces manifestations, la participation de chacun est sollicitée par le bureau. Merci à tous ceux qui répondrons favorablement à ces demandes.

Ces règles sont établies dans l'intérêt des gymnastes et sont indispensables au bon fonctionnement du club. Tout gymnaste et son représentant légal s'engagent à accepter et à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement à l'une de ces règles pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du ou de la gymnaste du club.

Merci de votre compréhension et bonne saison à tous.
Le Conseil d'Administration